



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

**SÉANCE DU 05 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un et le cinq du mois de novembre, à neuf heures trente, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

**Présents :**

**- Membres à voix délibérative :**

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Alain GLADE, Jean-Luc CANTALOUBE, Jean-Luc ALIBERT, François BONO (suppléant de Michèle VINCENT), Pierre CALMELS, Bernard MIRAMOND, Jean-Michel BOUAT.  
Mmes Sylvie BIDAL-DIOGO, Eva GERAUD, Nadia OULD AMER.

**- Membres de droit :**

Mme Catherine FERRIER, préfète du Tarn.

**- Membres à voix consultative :**

COL Christophe DULAUD, directeur départemental, MED-LCL Nathalie LAGOUTTE, médecin-chef, CNE Jean-Jacques DARGET, SCH Damien GAREL, CNE Jacques SALVADOR, Luc FOCKAERT (suppléant de Christophe MOREL), membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.

**Participent à la séance :**

COL Eric VIAL, directeur départemental adjoint,  
LCL Philippe CNOQUART, chef du pôle pilotage et stratégie,  
LCL Eric VINCENT, chef du pôle ressources,  
Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines,  
Mme Nathalie TOULZE, chef du service assemblées et contentieux,

**Absents excusés :**

M. Franck DORGE, directeur de cabinet de la préfète du Tarn.  
MM. Michel FRANQUES, Serge SERIEYS, Lucien BIAU, Gérard PORTES,  
Mmes Florence BELOU, Marie MILESI,  
CNE Jean-Paul ESCANDE, président de l'Union départementale,  
ADJ Yannick FERRIE,  
M. Joël CASTEX, payeur départemental.

**Secrétaire :** Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 12 pouvoirs : 0/ votants : 12.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 8 / présents : 6.

Date de la convocation : 25 octobre 2021.

**RAPPORT N°087/CA-11/2021**

**OBJET : Modification composition commission départementale de réforme**

La commission départementale de réforme (CDR) est une instance placée sous la présidence du préfet ou de son représentant (qui dirige les délibérations mais ne participe pas aux votes) ; elle a pour vocation principale l'attribution des prestations et indemnités relatives à l'incapacité temporaire et à l'invalidité permanente des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ; de surcroît, elle est saisie en appel afin de se prononcer sur l'imputabilité éventuelle au service d'accidents du personnel survenus en service.

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
DU TARN

Courriel [direction.etat-major@sdis81.fr](mailto:direction.etat-major@sdis81.fr)  
Efficacité

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS

Engagement - Cohésion -

Par délibération n°062 du 13 juillet 2021, le conseil d'administration a désigné les membres de cette commission de la manière suivante :

- 2 titulaires et 2 suppléants à la commission départementale de réforme des agents de la fonction publique :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Eva GERAUD	Jean-Michel BOUAT
Michel FRANQUES	Sylvie BIBAL DIOGO

- 1 titulaire et 1 suppléant à la commission départementale de réforme des SPV :

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
Eva GERAUD	Jean-Michel BOUAT

Madame BIBAL-DIOGO souhaite se désister de son poste de suppléante à cette commission.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

➤ de valider la composition de la commission départementale de réforme des agents de la fonction publique ainsi modifiée :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Eva GERAUD	Bernard MIRAMOND
Jean-Michel BOUAT	Michel FRANQUES

Document signé électroniquement par  
le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT

**Délais et voies de recours :**

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.*

*Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>*

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
DU TARN

Courriel [direction.etat-major@sdis81.fr](mailto:direction.etat-major@sdis81.fr)  
Efficacité

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS

Engagement - Cohésion -